

# RÔLE DES INSTANCES GOUVERNEMENTALES

## **LE MAPAQ – MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC**

Coordonne l'observation de 10 jours des chiens, chats et furets et supporte les vétérinaires privés dans la procédure d'acheminement de la carcasse de ces animaux vers les laboratoires de l'ACIA pour l'analyse de détection de la rage. Offre l'expertise de vétérinaire-conseil pour les animaux d'élevage et les animaux domestiques ayant des comportements suspects de rage.

## **LE MFFP – MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS**

Récupère et euthanasie si nécessaire, les animaux sauvages visés par une analyse de détection de la rage. Offre l'expertise pour les animaux sauvages quant aux comportements suspects de rage.

## **L'ACIA – AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS**

Offre les services d'analyse des carcasses des animaux mordeurs pour le diagnostic de la rage.